

Marques et logos déposés

Programme d'aide financière en transport



Programmes d'aide financière dans le secteur résidentiel



* Seules les personnes autorisées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) peuvent utiliser les marques, les logos et le matériel promotionnel représentant ses programmes. Ces visuels et appellations ne peuvent être utilisés pour faire la promotion d'un produit similaire non géré le MELCCFP. Advenant le non-respect de ces normes, le MELCCFP pourra demander à ce qu'on retire ou remplace le matériel contenant ces éléments. Pour toute question concernant leur utilisation, communiquez avec la Direction des communications à l'adresse suivante : com.pev2030@environnement.gouv.qc.ca.